#### MAIRIE

1 rue de Masevaux 68210 TRAUBACH LE HAUT

tél 03 89 25 03 66 mairie@traubach-le-haut.fr



Chers Futurs Epoux,

Vous trouverez dans ce dossier une documentation complète sur les formalités à accomplir et les pièces à produire en vue de votre mariage.

Lisez-la attentivement et respecter les conseils donnés, vos démarches en seront réduites au minimum.

Remettez l'ensemble du dossier accompagné des pièces au plus tard UN MOIS avant la célébration.

L'officier d'état civil

Nous autorisons/n'autorisons pas \* la Commune à publier dans le bulletin communal votre mariage.

\* barrer la mention inutile

## **PIECES à FOURNIR**

## A réunir dans tous les cas, pour chacun des futurs époux

copie intégrale de l'acte de naissance (- de 3 mois) (et non pas extrait) demander à la Mairie du lieu de naissance	
u pour les français nés à l'étranger, u Ministère des Affaires Etrangères – Service Central de l'Etat Civil – 11 rue d'Alaison Blanche – 44941 NANTEX Cedex 9 par courrier (joindre une envelopp ffranchie) ou par internet sur <a href="https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/index2.html">https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/index2.html</a> ubrique « demande d'acte »	е
copie d'une pièce d'identité (CNI ou passeport)	
justificatif de domicile ou résidence des futurs époux facture EDF, gaz, téléphone de – de 3 mois	
certificat délivré par le notaire en cas de contrat de mariage	
adresse complète des futurs époux	
Monsieur	_
Nadame	
profession des futurs époux Monsieur	
Madame	
N° tél des futurs époux et adresse mail  Monsieur	
Madame	
cérémonie religieuse : OUI   NON	
renseignements sur les parents : document à compléter	
liste des témoins : minimum deux témoins, maximum quatre témoins, > 18	3 ans
Nombre d'enfants :	

Fournir **copie d'une pièce d'identité** <u>et</u> compléter le formulaire

### A réunir dans certains cas

S'il y a des enfants nés avant le mariage  copie des actes de naissance de chaque enfant
Les mineurs  □ Acte de consentement du père et de la mère  □ Dispense d'âge délivrée par le Procureur de la République de Mulhouse (68)
Les veufs, veuves : la veuve ne peut se remarier que 300 jours après le décès. Ce délai prend fin en cas de production d'un certificat médical attestant qu'elle n'est pas en état de grossesse la preuve du décès du précédent conjoint : copie de l'acte de décès ou de l'acte de naissance portant mention du décès
Les divorcés : la femme divorcée ne peut se remarier que 300 jours après l'ordonnance de résidence séparée. Ce délai prend fin en cas de production d'un certificat médical attestant qu'elle n'est pas en état de grossesse
□ la preuve de l'obtention du divorce : extrait de l'acte de mariage ou de naissance portant mention du divorce ou jugement de divorce et certificat délivré par l'avocat attestant que le jugement est définitif.
Les militaires : ils n'ont pas besoin d'autorisation pour se marier, sauf lorsque le futur conjoint est étranger ou lorsqu'ils servent à l'étranger.  □ l'autorisation est à demander au Ministère compétent par la voie hiérarchique.
Si un des conjoints ou les deux conjoints sont étrangers
□ copie de la carte de séjour □ l'autorisation de la Préfecture si le ou les conjoints ne possèdent pas de titre de séjour : elle est à demander à la Préfecture de Colmar (68)

#### **LISTE DES TEMOINS**

# Pour le futur époux 1<sup>er</sup> témoin NOM PRENOMS PROFESSION \_\_\_\_\_ ADRESSE COMPLETE 2ème témoin NOM \_\_\_\_\_ PRENOMS \_\_\_\_\_ PROFESSION ADRESSE COMPLETE \_\_\_\_\_ Pour la future épouse 1er témoin NOM \_\_\_\_\_ PRENOMS PROFESSION \_\_\_\_\_ ADRESSE COMPLETE 2ème témoin PRENOMS PROFESSION ADRESSE COMPLETE \_\_\_\_\_

## **RENSEIGNEMENTS SUR LES PARENTS**

Pour le futur epoux
<u>PERE</u>
NOM
PRENOMS
PROFESSION
ADRESSE COMPLETE
DECEDE OUI   NON
<u>MERE</u>
NOM
PRENOMS
PROFESSION
ADRESSE COMPLETE
DECEDEE OUI   NON
Les parents sont ils mariés? : OUI   NON   NON
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.
SIGNATURE

## **RENSEIGNEMENTS SUR LES PARENTS**

Pour la future épouse
<u>PERE</u>
NOM
PRENOMS
PROFESSION
ADRESSE COMPLETE
DECEDE OUI   NON
<u>MERE</u>
NOM
PRENOMS
PROFESSION
ADRESSE COMPLETE
DECEDEE OUI   NON
Les parents sont ils mariés? : OUI   NON   NON
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.
SIGNATURE